

## **SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

### **SIGEIF**

Communication du rapport d'activité et du compte administratif 2015

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le service public du gaz à Ivry est assuré par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), dont la Ville est adhérente pour la compétence gaz. Le syndicat a délégué l'exécution du service public à Gaz Réseau Distribution France (GrDF), concessionnaire sur le territoire du SIGEIF.

Le rapport d'activité 2015 et le compte administratif 2015 du SIGEIF ont été adoptés par son Comité d'Administration le 27 juin 2016, sur la base du rapport d'activité 2015 de GrDF transmis au SIGEIF et examiné par la Commission Consultative du Service Public du gaz, conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales.

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le SIGEIF a transmis aux maires des communes adhérentes son rapport d'activité 2015 et son compte administratif 2015 pour communication à leur conseil municipal.

Ces documents seront mis à la disposition du public conformément aux articles L.1411-13 et L.1411-14 du code général des collectivités territoriales.

Le compte administratif 2015 du SIGEIF est tenu à la disposition des élus lors de la séance du Conseil Municipal.

#### **1) Organisation du service public du gaz**

Le service public du gaz à Ivry est assuré par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France, le SIGEIF, auquel la ville adhère depuis l'origine en 1904 pour la seule compétence gaz.

Initialement Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris pour le Gaz, créé en 1904 à l'initiative de 55 communes de banlieue parisienne, le SIGEIF organise depuis son origine la distribution publique du gaz et, depuis 1994, celle de l'électricité ; il a concédé la totalité du service à GrDF et à Electricité Réseau Distribution France (ERDF), y compris la facturation aux usagers mais affirme son rôle de maîtrise d'ouvrage et de conseil en maîtrise d'énergie (loi du 3 janvier 2003 sur la maîtrise de l'énergie et loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique).

Le SIGEIF est composé en 2015 de 185 communes adhérentes, Chennevières-sur-Marne a adhéré en 2015 pour les compétences Gaz et Electricité. Parmi ces 185 communes, 64 adhèrent également à la compétence électricité. Le territoire du SIGEIF s'étend sur 7 départements et 5 473 163 millions d'habitants. Le SIGEIF est la première autorité concédante en France pour le gaz.

L'assemblée délibérante du SIGEIF est le Comité d'Administration, composé des délégués titulaires des communes assistées de leurs suppléants élus tous les six ans. Depuis mars 2014, suite aux élections municipales, les délégués représentant Ivry sont M. PRAT et Mme WOJCIECHOWSKI.

## **2) Faits marquants en 2015**

La COP21 de PARIS (Décembre 2015) a permis de faire émerger un accord sur un objectif de limitation de la hausse de la température en dessous de 2°C avec une tendance vers les 1,5°C. Les désaccords ont été nombreux et aucun choix contraignant n'a été finalisé. Le fonds vert de 100 milliards de dollars, en débat lors du sommet de Lima au Pérou en 2014 a abouti.

Pour que le processus soit engagé après la COP21, le Traité devait être ratifié par au moins 55% des pays générant 55% des émissions de CO<sub>2</sub>. Cela a été fait lorsque la Chine et les Etats-Unis l'ont signé en 2016.

Le fait mondial important est la baisse du prix du pétrole qui après avoir atteint un pic à 115 US\$ en juin 2014, le prix a baissé quasiment continuellement jusqu'à aujourd'hui (36 US\$ en janvier 2016). Les différents conflits entre les pays producteurs du Moyen-Orient ont bloqué la situation. Elle a aggravé celles des pays qui dépendent quasi exclusivement du pétrole pour leurs recettes. En mettant en défaut tous les acteurs de la filière, la sécurité d'approvisionnement peut être menacée.

Dans le monde, le développement des Energies Renouvelables continue. En Europe, cette activité connaît un ralentissement. Cela s'explique par la baisse des aides d'état (tarifs garantis) et aussi par une surcapacité de production.

En France, l'année 2015 est principalement portée par l'adoption de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 Août 2015. Elle entend agir sur plusieurs thèmes :

- développement de la production d'énergies renouvelables (23% de la consommation finale en 2020 et 32% en 2050)
- Réduire la consommation par l'objectif de 500 000 rénovations énergétiques par an.
- Plafonner la capacité d'énergie nucléaire (50% en 2050 contre plus de 75 actuellement)
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre. (-20% en 2030 par rapport à 2012 et -50% en 2050)

La filière nucléaire pose de nombreuses questions avec notamment les difficultés financières d'AREVA, des difficultés techniques à répétition pour la construction de l'EPR à Flamanville. Le coût de remise à niveau des centrales est aussi une problématique qui n'incite pas à la sérénité sur cette filière.

## **3) Indicateurs techniques**

Les chiffres-clés techniques de la concession gaz en 2014, sur le territoire du SIGEIF :

- 1 201 033 clients gaz, en baisse de 1 %,
- la consommation en 2015 a été de 27 317,6 GWh, en hausse de 8,2 %, cela s'explique par une année 2015 particulièrement douce.
- la longueur des réseaux de distribution de gaz est de 9 434 km (+51km),
- 55 % du réseau est en polyéthylène (en hausse +0,4 pts), 28,6 % en acier, 16,2 % en fonte ductile et 0,2 % en cuivre ou tôle bitumée,
- 75,4 % du réseau est en moyenne pression (en hausse), 24,6 % en basse pression,
- 2 913 postes de détente (-53),

- 101 143 colonnes montantes (+0,1%), dont seulement 52 % sont intégrées dans la concession et sont entretenues par GrDF.

Les chiffres-clés techniques de la concession gaz en 2015, sur Ivry :

- 13 704 clients, en baisse de 0,2 %,
- la consommation a été de 338,5 GWh, en hausse de 10 %, (une erreur s'est glissée dans l'annexe du rapport d'activité 2015)
- la longueur des réseaux de distribution de gaz est de 74,94 km,
- 60,1 % du réseau est en polyéthylène, 28,8 % en acier, 11,1% en fonte ductile,
- 82 % du réseau est en moyenne pression, 18 % en basse pression.

Le polyéthylène est désormais le matériau utilisé dans la quasi-totalité des chantiers (sauf si les pressions sont supérieures à 10 bars, ce qui impose alors l'acier), en raison de sa souplesse et sa solidité. Les utilisations des autres matériaux ont donc évoluées à la baisse, avec notamment les canalisations en cuivre et en tôle bituminée qui sont amenées à disparaître dans un avenir très proche.

#### **4) Indicateurs financiers**

Le service rendu à l'utilisateur du gaz est facturé par GrDF. La facturation des consommations est basée sur la qualité énergétique du gaz distribué – le pouvoir calorifique supérieur (PCS) – qui n'est pas identique en tous points de livraison (diversité de l'approvisionnement des gaz naturels et maillage des réseaux). Depuis 2008, le contrôle du PCS a été modifié pour anticiper le changement de la méthode de sa détermination par GRTgaz. Les deux laboratoires de Gennevilliers et d'Alfortville ont été déplacés à Bondy et à Sceaux pour déterminer le PCS sur une grande partie de son territoire à partir de fin 2009.

Les ressources financières courantes du Syndicat sont constituées principalement par les redevances versées par ERDF et GrDF dans le cadre des conventions de concession signées le 21 novembre 1994. Elles représentent la contrepartie des dépenses engagées par le Syndicat et les communes pour l'exercice de leurs missions de service public.

La redevance de fonctionnement (R1) est principalement déterminée en fonction de la longueur des réseaux et de la population du territoire du Syndicat. Elle s'élève à 2,9 millions d'euros (+1 % par rapport à 2014) pour les 185 communes adhérant à la distribution publique de gaz et à 0,8 millions d'euros (+1 % par rapport à 2014) pour les 64 communes adhérant à la distribution publique d'électricité.

Les dépenses réelles se répartissent entre les charges liées à la gestion courante du Syndicat (section de fonctionnement) et la réalisation des travaux d'enfouissement, le remboursement de l'emprunt et les diverses subventions versées par le SIGEIF à ses communes adhérentes (section d'investissement). Au total, les dépenses de la section de fonctionnement représentent 2,4 millions d'euros en charge du personnel à effectif constant de 29 personnes. Des 23,4 millions d'euros de dépenses de fonctionnement sur 2015, 19,4 millions sont issues du produit de la TCFE<sup>1</sup> perçue pour le compte des Communes et immédiatement reversées à celles-ci. L'ensemble des dépenses d'investissement s'élève pour sa part à 6,4 millions d'euros (-19%). L'enfouissement des réseaux d'électricité et la redevance R2 reversée aux collectivités sont les principales dépenses de l'exercice avec respectivement 3,6 et 2,13 millions d'euros.

---

<sup>1</sup> TCFE : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

Le budget global 2015 du SIGEIF s'élève à 39,4 millions d'euros. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, le compte administratif affiche un excédent net cumulé de 1,46 millions d'euros, contre 1,36 million d'euros en 2014.

## **5) Services aux collectivités.**

### - Certificats d'Economies d'Energie

Depuis 2011, le SIGEIF a son dispositif de valorisation des CEE via un partenariat avec EDF. En 2015, le SIPPEREC et le SIGEIF se sont accordé sur une nouvelle convention les liant afin de pouvoir répondre aux nouvelles règles de dépôt des dossiers pour les éligibles (50 GWh au lieu de 20 GWh cumac).

### - Groupement de commande d'achat de gaz

En mars 2014, le SIGEIF a renouvelé les contrats de fournitures de gaz. Ils sont répartis en huit contrats distincts suivant les types de consommateurs. Les gains obtenus pour l'ensemble des membres une économie de près de 40 millions d'euros, soit 20% de moins par rapport aux tarifs réglementés. Ces contrats vont pouvoir permettre aux membres de gérer la disparition des tarifs réglementés du gaz à partir de janvier 2016.

### - Suivi des consommations de gaz et d'électricité.

Les membres du groupement de commande du SIGEIF bénéficient d'un accès à l'outil CALYPTO. Il a été développé par le SIPPEREC pour les consommations d'électricité. Les membres qui achètent leur énergie via les 2 syndicats y accèdent. Chaque fournisseur d'énergie alimente les informations. Une manipulation des données peut se faire à posteriori.

### - Outils d'assistance à Maitrise d'Ouvrage

Depuis 2012, le SIGEIF propose un bouquet de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage répartis en 2 lots : patrimoine existant (état des lieux, stratégie d'amélioration) et projet neuf (soutien sur la problématique de la performance énergétique). Le chiffre d'affaires des 2 lots a atteint plus de 2 millions d'euros en 2015.

### - Veille technologique

Par le biais d'appel à candidature auprès des communes membres, le SIGEIF expérimente des technologies nouvelles dans des bâtiments tertiaires. Installation d'une Pompe à Chaleur à gaz à Tremblay, un module de micro-cogénération (production de chaleur et d'électricité) à Antony et une pile à combustibles à Pierrefitte.

### - Développement du Gaz Naturel Véhicule (GNV).

En 2014, la ville de Paris et La Poste ont signé une convention avec GrDF et le SIGEIF pour le développement de l'utilisation du GNV.

Les cibles de ce développement sont les poids lourds, les flottes captives utilitaires et de véhicules particuliers des collectivités, véhicules de propreté urbaine ou de transport collectif.

Le GNV est beaucoup moins polluants que l'essence et encore plus le diesel notamment sur les particules fines. L'évolution possible est le Bio GNV qui serait du Gaz issu de la méthanisation et injecté dans le réseau.

Le SIGEIF a décidé d'initier la démarche en engageant des études d'implantation et de réalisation d'une première station dans le port de Bonneuil sur Marne. Elle sera mise ne service en 2016. Ce projet vise à susciter la construction d'une dizaine d'autres stations.

## **6) Relation avec les usagers, conseil, communication**

L'objectif du Syndicat est d'offrir aux usagers la fourniture optimale d'énergie, dans la sécurité, la continuité et l'égalité de traitement. A ces fins, le Syndicat conduit trois grands types d'actions essentielles :

- le contrôle du développement et de la maintenance des ouvrages, ainsi que de la qualité de l'énergie distribuée,
- le contrôle de la valeur physique et comptable du patrimoine concédé,
- le suivi du degré de satisfaction des usagers.

Divers services sont offerts aux collectivités locales pour une meilleure maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables : des actions d'information (formation avec le CNFPT, conférences) et de promotion (achat de véhicules propres, logiciels de gestion de l'énergie, installation de production d'énergie renouvelable, diagnostic chaufferie) sont également proposées aux collectivités locales.

La lettre d'information *Réseaux-Énergie* régulière de quatre pages (hors numéros spéciaux consacrés à de grands dossiers), traite l'essentiel de l'actualité énergétique, met l'accent sur les questions que chacun peut se poser et développe les propositions et actions du Syndicat pour défendre les intérêts des collectivités concédantes.

Le site Internet du SIGEIF – <http://www.sigeif.fr> – s'articule autour des thématiques majeures de la vie du Syndicat. Un espace adhérent a été créé à l'usage des collectivités adhérentes.

P.J. : - rapport d'activité 2015  
- compte administratif 2015 (consultable en séance)